

## Annexe 2 – Formulaire de préavis Smart Check Plus

Manifestation de moyenne importance (200-1'000 personnes)

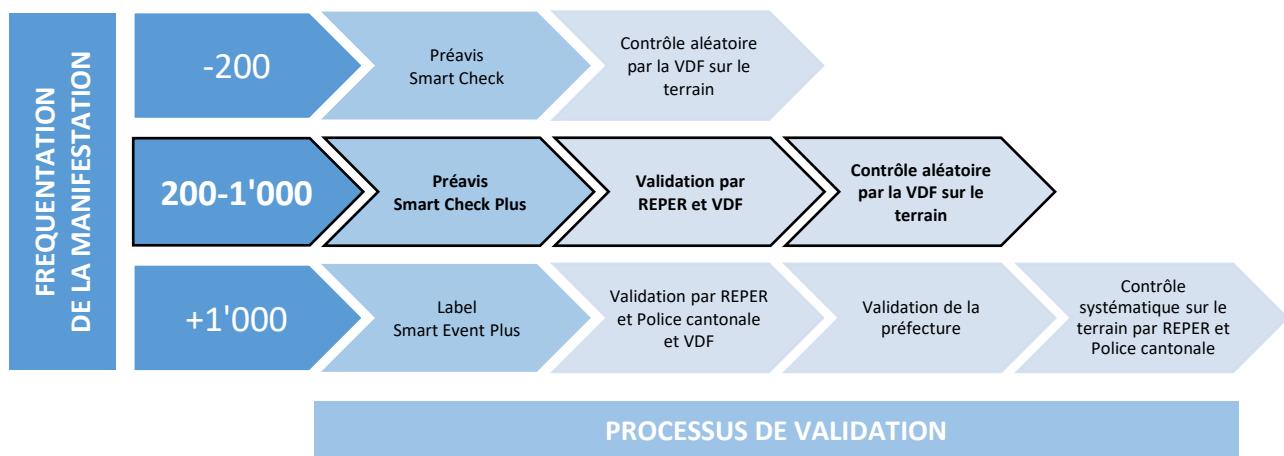
### Informations préalables

Les formulaires complets relatifs à la Directive sur la durabilité des manifestations (du 16.12.2024) sont disponibles sur la plateforme : <https://www.smartevent.info/fr>

Les organisateurs·rices sont invités à créer un compte sur la plateforme et à compléter la demande correspondante, sous forme de formulaire en ligne. Il est donc important de garder précieusement les données d'accès qui permettront aux organisateurs·rices de suivre, dupliquer, compléter leurs demandes d'une année à l'autre<sup>1</sup>.

Pour vous accompagner dans cette démarche, un exemple de chaque formulaire complété est également téléchargeable sur le site internet de smart event.

Une fois complétés, les formulaires sont soumis pour vérification auprès des collaborateurs·rices de REPER. Suivant la taille de la manifestation, le processus de validation et de contrôle est plus ou moins exigeant :



Les organisateurs·rices bénéficient de la vaisselle réutilisable gratuite via cette demande de préavis. La commande de vaisselle s'établit à l'aide du lien hypertexte fourni dans le formulaire de demande de préavis, au chapitre « gestion des déchets ».

Lorsque la fréquentation totale de la manifestation dépasse 1'000 personnes, une demande de labellisation Smart Event Plus est obligatoire et d'autres contreparties<sup>2</sup> sont proposées dans la limite des stocks disponibles.

<sup>1</sup> Créer un compte ou se connecter : <https://www.smartevent.info/fr/user/login> -> Accéder au tableau de bord : <https://www.smartevent.info/fr/mon-compte> -> Créer une nouvelle demande ou voir mes demandes pour dupliquer un événement passé.

<sup>2</sup> Contreparties proposées dans le cadre d'une labellisation : <https://www.smartevent.info/fr/vos-avantages>

## Structure de la demande de préavis Smart Check Plus

La demande de préavis Smart Check Plus via son formulaire en ligne comporte 13 mesures, dont 8 obligations et 5 recommandations :

- Contact
  - Événement
  - Personne de contact
- Organisation
  - Personnel de la manifestation
    - Responsables et personnel de bar – Mesure obligatoire
    - Exemplarité du personnel – Mesure obligatoire
  - Place de fête
    - Accessibilité – Mesure recommandée
  - Consommation
    - Gestion des déchets – Mesure obligatoire
    - Alimentation responsable – Mesure obligatoire
    - Energies renouvelables – Mesure recommandée
    - Achats durables – Mesure recommandée
    - Ressources naturelles – Mesure recommandée
- Sécurité
  - Circulation et stationnement
    - Mobilité douce – Mesure obligatoire
  - Service de l'ordre
    - Concept sécurité – Mesure obligatoire
- Prévention
  - Âge d'admission et boissons alcoolisées
    - Alcool en grande quantité – Mesure obligatoire
    - Eau gratuite – Mesure obligatoire
  - Actions de terrain
    - Charte Aretha – Mesure recommandée